

cette occasion, par la place de commandant du Détroit avec le rang de major.

Par un des articles du traité d'Utrecht, il était stipulé que ceux des habitans français de l'Acadie qui voudraient devenir sujets de la Grande-Bretagne et demeurer dans la Nouvelle Ecosse, y jouiraient du libre exercice de leur religion, &c. Plusieurs de ces habitans se prévalant de cette clause, (que M. SMITH appelle *indulgentie*, quoiqu'elle ne fut que juste,) avaient prêté le serment de fidélité, ou comme le prétendent quelques écrivains français, de neutralité seulement, et étaient demeurés sur leurs propriétés. Le gouverneur du Canada crut voir dans cet état de chose une anomalie, ou une inconvenance préjudiciable au bien de son gouvernement : il pensa qu'il ne convenait pas que des Français d'origine, de langue et de religion demeuraient sous un gouvernement étranger et souvent ennemi de la France, tandis qu'à moins de cent milles de distance, ils pouvaient se trouver parmi leurs compatriotes, et faire corps, pour ainsi dire, avec les autres habitans du Canada. Il forma donc le projet de retirer les Acadiens de sous la domination anglaise, c'est-à-dire de les faire passer de la Nouvelle Ecosse dans la terre-ferme de l'Acadie, ou ce qu'on appelle présentement le Nouveau Brunswick, et qui était encore censée alors faire partie de la Nouvelle France. Pour mieux réussir dans l'entreprise, il se servit de l'entremise des missionnaires, et surtout de l'abbé LELOUTRE, qui exerçaient sur ces hommes simples et crédules l'influence morale la plus étendue. Les missionnaires entrant dans les vues du gouverneur général, donnèrent à entendre aux Acadiens qu'il y allait non seulement de leur intérêt, mais encore de leur honneur, comme français et catholiques, de se retirer de parmi des Anglais et des protestans, pour faire partie d'une colonie qui devait s'établir dans un certain endroit de l'Acadie continentale. Pour seconder les missionnaires dans leurs efforts, M. de la Galissonnière envoya quelques troupes au nord-ouest de la Baie Française, avec ordre au commandant du poste français qu'il y avait dans ces quartiers, de s'y maintenir par la force des armes, si l'on cherchait à l'en déloger. Par ces moyens, et principalement par les mouvements que se donna M. Leloutre, on parvint à induire plusieurs familles acadiennes à venir s'établir au poste français dont nous venons de parler, ou elles trouvèrent tout l'appui et les avantages qu'on leur avait promis.

Flatté de ce premier succès, et persuadé qu'avec un peu d'encouragement, un grand nombre suivraient l'exemple de ces premiers émigrans, et qu'il se formerait par ce moyen une puissante colonie, qui serait comme une barrière contre les Anglais, de ce côté là, M. de la Galissonnière s'adressa au minis-